

10^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFMICT-CGT

11 – 12 & 13 Juin 2013 à Dives-Sur-Mer



UFMICT

L. M. D. – Son application dans les différents pays en Europe.

- **LICENCE**
- **MASTER**
- **DOCTORAT**

La **réforme LMD** met en place principalement

-une architecture basée sur trois grades : licence, master et doctorat;

-une organisation des enseignements en semestres et unités d'enseignement;

-la mise en œuvre des crédits européens et par la délivrance d'une annexe descriptive au diplôme.

Les textes fondateurs de cette réforme sont parus en 2002, mais celle-ci s'est étalée sur plusieurs années.

10^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFMICT-CGT

11 – 12 & 13 Juin 2013 à Dives-Sur-Mer

LES ACCORDS DE BOLOGNE (Italie)

Le 19 juin 1999,

29 Ministres européens de l'Éducation s'engagent à créer un Espace européen de l'enseignement supérieur, d'ici 2010.

Il est important de noter que le caractère national des diplômes est conservé (garantissant une égalité des chances sur l'ensemble du territoire d'un même pays). Cette refonte du cursus universitaire harmonise sans uniformiser, et facilite la mobilité au sein de l'Europe.

La reconnaissance des diplômes dans l'Union européenne

D'abord une **reconnaissance des diplômes** puis une **reconnaissance des qualifications** pour l'exercice des professions réglementées en Europe.

Les directives n'établissent pas un régime de reconnaissance automatique des diplômes.

La reconnaissance académique permet à un élève ou à un étudiant d'entreprendre ou de poursuivre des études dans un autre État membre de l'Union européenne dans le cadre d'une mobilité individuelle ou d'une mobilité organisée

**L'exercice du droit à la mobilité
est souvent lié à la
reconnaissance professionnelle
ou académique d'un diplôme
acquis dans le pays d'origine ou
dans un autre pays européen**

Contexte du processus

La reconnaissance des diplômes des paramédicaux et des travailleurs sociaux à Bac+ 3 et plus .

Revendication portée par l'ensemble des professionnels et des organisations syndicales dont la CGT .

Effets d'annonce de la campagne présidentielle de reconnaissance à Bac+ 3

Volonté européenne émanant du processus de Bologne

Obligation pour les filières universitaires générales

En France, **adaptation** d'abord les professions des travailleurs sociaux, puis les autres

Niveaux de formation

niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)

niveau IV : bac, bac professionnel, brevet professionnel, brevet de technicien

niveau III : bac + 2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), ..

niveau II : bac + 3 (licence, licence LMD, licence professionnelle...) ou bac + 4 (maîtrise) master 1

niveau I : bac + 5 (master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur, master professionnel)

niveau I : bac+8 et plus (doctorat, habilitation à diriger les recherches...)

Intégration des filières dans le L.M.D.

- Terminée
- En cours
- Suspendue

L'année est découpée en deux semestres et en « unités d'enseignement » (UE) qui se voient attribuer un certain nombre de crédits ECTS (European credit transfer system)

Élaboration du contenu professionnel

- **REFERENTIEL DES ACTIVITES DU METIER**
- **REFERENTIEL DE COMPETENCES** exigées par le diplôme
- **REFERENTIEL DE FORMATION**, structuré en modules.

Renversement de la logique

FORMATION



DIPLOME



METIER

pour celle de

METIER



DIPLOME



FORMATION

10^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFMICT-CGT
11 – 12 & 13 Juin 2013 à Dives-Sur-Mer

Formation secteur santé	Niveau	Crédits	Grade	Depuis
Diplôme d'État d'infirmier	Bac + 3	180	Licence	rentrée 2009
Première année des études de santé	Bac + 1	60		rentrée 2010
Diplôme de formation générale en sciences médicales	Bac + 3		Licence	à partir de 2011
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques	Bac + 3		Licence	à partir de 2011
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques	Bac + 3		Licence	à partir de 2011
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques	Bac + 3		Licence	à partir de 2011
Diplôme d'État de manipulateur en électroradiologie médicale	Bac + 3	180		rentrée 2012
Diplôme d'État de pédicure-podologue	Bac + 3	180		rentrée 2012
Diplôme d'État d'ergothérapeute	Bac + 3		Licence	rentrée 2011

Le semestre comme unité

Le système de crédits & Unités d'enseignement

1 ECTS

25 à 30h d'activité / apprentissage / cours théoriques / travaux pratiques / travail personnel / recherche

6 ECTS

Une unité d'enseignement

30 ECTS

Un semestre

Différents grades de l'enseignement supérieur

pour une Licence : 180 crédits en six semestres,

pour un Master : 120 crédits en quatre semestres après
la Licence = **300** crédits.

le Doctorat est alors accessible après validation de 300
crédits (180 en licence + 120 en master).

Degrés de diplômes en France

Doctorat (3 ans)	Doctorat (3 ans)
Master (2 ans)	DEA – DESS (1 an)
	Maitrise (1 an)
Licence (3 ans)	Licence (1 an)
	DEUG (2 ans)
Systeme LMD	Ancien système

Mission d'inspection conjointe IGAS - IGAENR

Lettre de commande des deux ministères (santé et enseignement supérieur).

... « Cette démarche vise à approfondir le bilan intermédiaire du processus engagé et la façon dont il affecte l'ensemble du dispositif de formation paramédicale existant (sélection, régulation démographique, financement, structures de formation, type de diplôme)..... Il est également important que les inspections puissent proposer des critères permettant de définir objectivement les professions devant avoir accès au niveau licence et au niveau master, notamment dans la perspective d'une poursuite des études jusqu'au niveau doctorat et qu'elles définissent des perspectives d'évolution du modèle d'universitarisation mis en œuvre (...). »

10^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFMICT-CGT

11 – 12 & 13 Juin 2013 à Dives-Sur-Mer

Un manque de cohérence

**Exemple des masseurs kinésithérapeutes
et des orthophonistes**

10^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFMICT-CGT

11 – 12 & 13 Juin 2013 à Dives-Sur-Mer

Concept d'une université de santé

Travail avec l'UGICT

Réflexion sur des

Instituts Universitaires de Santé

10^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFMICT-CGT

11 – 12 & 13 Juin 2013 à Dives-Sur-Mer

Résolutions à débattre

Résolution n°3

Résolution n°6